

LES SITES ACCGN.COM - ACCGN.NET - ACCGN.CLUB - ACCGN.TOP - SEEUUS.COM - ACCGNMINE.TOP

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Ils sont inscrits sur la liste noire de l'AMF depuis le 22/09/2025. Ils proposent d'effectuer du trading. Il est à noter que le site seeuus.com semble remplacer les sites accgn.

Les sites internet

Le site [seeuus.com](#)

Il a été créé le 05/10/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/seeuus.com>

Le site [accgnmine.top](#)

Il a été créé le 24/09/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/accgnmine.top>

Le site [accgn.top](#)

Il a été créé le 01/02/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/accgn.top>

Le site accgn.club

Il a été créé le 22/05/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/accgn.club>

Le site accgn.com

Il a été créé le 11/08/2020. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/accgn.com>

Le site accgn.net

Il a été créé le 01/02/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/accgn.net>

Nos recherches

Aucun site n'a l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Les produits

Il est proposé d'effectuer du trading. Il est utilisé le nom de domaine accgn.club pour accéder à la partie privée.

Une alerte a été publiée :

<https://www.signal-arnaques.com/scam/view/879266>

Les sites demandent actuellement le versement d'une somme de 120 € comme garantie faute de quoi le compte est bloqué.

NE FAITES PAS !!!

Il est aussi utilisé le site seeuus.com qui vient remplacer les sites accgn.

Les informations juridiques

Le site accgn.com est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 22/09/2025.

Le site accgn.net est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 22/09/2025.

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde>

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plaît, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israéliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, précisez les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à

<https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

